

**MAIRIE DE CHANTESSE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Madame ORIOL Isabelle, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 novembre 2022

Etaient Présents : 6

Madame Isabelle ORIOL, *Maire*

Monsieur Paul DURRIS, Monsieur MEUNIER Christophe, *Adjoint*,

Monsieur TRUCHET Sébastien, Madame CLEMENT Laetitia,

Madame CAILLAT-VANGI Cécile *conseillers municipaux*

Absents : 5

Madame PUECH Perrine, Monsieur DUTRIAUX Stéphane, Madame FRISON Anne-Lise, Madame BESSOUD Noémie, Monsieur TERMOZ Robert.

Secrétaire de séance : Madame CAILLAT-VANGI Cécile

**Numéro D2022-30**

**Objet : Tarif concessions cimetière communal et columbarium**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération **2018/20** du 02 Octobre 2018 concernant le tarif des concessions du cimetière communal.

Madame le Maire informe l'assemblée que cette délibération est à revoter chaque année.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs suivants :

Designation		Tarif 2022 (pour information)	Tarif 2023
Concession ( 2m <sup>2</sup> )	30 ans	500 €	<b>500 €</b>
	50 ans	X	<b>750 €</b>
Case de columbarium	15 ans	150 €	<b>150 €</b>
	30 ans	300 €	<b>300 €</b>

L'étendue de chacune des concessions ne pourra être inférieure à deux mètres carrés.  
Il convient de proposer aux concessionnaires la possibilité de choisir entre 2 durées de concession.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé,  
Après avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les tarifs des concessions funéraires pour l'année 2023.

Publiée le 22 Novembre 2022  
Envoyée en Préfecture le 22 Novembre 2022

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.  
Pour Extrait conforme.**

**Le Maire  
Isabelle Oriol**

